

**Province de Québec, le 3 octobre 2011**  
**Municipalité La Rédemption.**

**Lundi, le trois (3) octobre 2011 se tenait à 20H00 au Centre municipal, la séance ordinaire du conseil municipal de La Rédemption**

**Étaient présents, madame Isabelle Dupont, mairesse, mesdames les conseillères : Madeleine Perreault, Patricia Lavoie et Brigitte L. Dupont ainsi que messieurs les conseillers suivants ,Denis Soucy, Jean-Yves Deschênes et Simon-Yvan Caron.**

**Tous formant quorum sous la présidence de madame la Mairesse.**

**Madame Nadine Roussy, directrice générale était aussi présente**

2. **11-217 Ouverture de la séance.**  
Mme La Mairesse ouvre la séance par un moment de silence et elle invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Madame Madeleine Perreault et résolu à l'unanimité, l'acceptation de l'ordre du jour en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

\_\_\_\_\_  
Mairesse,

\_\_\_\_\_  
D.g. sec./ tré

3. **11-218 Lecture et adoption du procès-verbal**  
Après la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre, il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire.

\_\_\_\_\_  
Mairesse,

\_\_\_\_\_  
D.g. sec./tré

4. **11-219 Acceptation des comptes.**  
Après la lecture des comptes du mois, il est proposé par Madame Patricia Lavoie et résolu unanimement l'acceptation des comptes. Le montant des comptes est 250 870.40 \$ (Comptes en annexe au procès verbal).

\_\_\_\_\_  
Mairesse,

\_\_\_\_\_  
D.g. sec./tré

#### **5-Correspondance**

- 6- **11-220 Avis de motion.**  
Avis de motion est donné par Madame Patricia Lavoie afin que soit pris en considération à une séance ultérieure, un règlement adoptant un code d'éthique applicable pour les élus.

\_\_\_\_\_  
Mairesse,

\_\_\_\_\_  
D.g. sec./tré

- 7- **11-221 Dépôt du projet de règlement 2011-08**

**« Code d'éthique et de déontologie pour  
les élus municipaux de la Municipalité de La Rédemption »**

Il est proposé par Madame Patricia Lavoie et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption procède au dépôt du règlement 2011-08 intitulés « **Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la Municipalité de La Rédemption** ». Ce règlement sera adopté à la réunion du mois de novembre suite à l'affichage de l'avis public 7 jours. Le projet est déposé au bureau municipal pour consultation.

\_\_\_\_\_  
Mairesse,

\_\_\_\_\_  
D.g. sec./tré



**15. 11-229 Nomination auditeur indépendant à Recyc-Québec.**

Il est proposé par Monsieur Denis Soucy et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption nomme comme auditeur indépendant pour Recyc-Québec, la firme de comptable Mallette de Mont-Joli

\_\_\_\_\_  
Mairesse,

\_\_\_\_\_  
D.g. sec./tré

**16- 11-230 Approbation budget BPR**

Il est proposé par Madame Madeleine Perreault et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption Approuve le budget d'honoraires de BPR au montant de 6 780. pour la préparation du document « Description des ouvrages » afin de réaliser les activités de description des ouvrages du projet (aussi appelé « chapitre 2 »), tel qu'exigé par le MAMROT, afin de s'assurer que les ouvrages d'assainissement sont opérationnel et qu'il rencontre les exigences gouvernementale prévues au protocole

\_\_\_\_\_  
Mairesse,

\_\_\_\_\_  
D.g. sec./tré

**17- 11-231 Redécoupage de la carte électorale**

Il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption appui entièrement la MRC de La Mitis dans son interpellation à monsieur Stéphane Bédard, leader parlementaire pour que soit adoptée une nouvelle carte et se sans condition afin d'assurer la survie des 3 circonscriptions devant être coupées au Bas-St-Laurent et en Gaspésie

\_\_\_\_\_  
Mairesse,

\_\_\_\_\_  
D.g. sec./tré

**18. Affaires nouvelles :**

**A) 11-232 Opérateur site de traitement des eaux usées**

Attendu que le cours délai avant la mise en service du site de traitement des eaux usées;

Attendu que le Mamrot ne peut nous donner les exigences académiques définies comme opérateur de site de traitement des eaux usées, puisqu'ils sont présentement en redéfinition de celle-ci;

Attendu que la municipalité ne connaît pas la charge de travail pour opérer le nouveau site;

Attendu que la municipalité a besoin d'un opérateur pour assimiler au fur et à mesure les nouveaux équipements au site de traitement;

Attendu qu' aussitôt les exigences et la charge de travail connues, ce poste fera l'objet d'un appel de candidature;

Par conséquent, Il est proposé par Monsieur Denis Soucy et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption engage Monsieur René-Jean Lecours, opérateur des eaux usées de la municipalité de Saint-Charles-Garnier, , comme opérateur au site d'assainissement des eaux usées. Ce poste est temporaire en attendant des nouvelles informations dans ce dossier. Monsieur Lecours assurera le service journalier au montant de 16\$ de l'heure et les frais déplacement payés au taux de 0,41\$ du Km.

\_\_\_\_\_  
Mairesse,

\_\_\_\_\_  
D.g. sec./tré

**B) 11-233 2<sup>e</sup> Opérateur de machinerie d'hiver**

Il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption engage Monsieur Carol Beaulieu, au poste de 2<sup>e</sup> opérateur de machinerie d'hiver. Ce poste est saisonnier débutant le 1<sup>er</sup> décembre et se terminant le 30 avril. Les conditions de travail seront décrites au contrat et la directrice générale est nommée pour représenter le conseil pour la signature du contrat.

\_\_\_\_\_  
**Mairesse,**

\_\_\_\_\_  
**D.g. sec./tré**

**Le conseiller Denis Soucy quitte la table du conseil à 20h50 et reviens à 20h53.**

**C) 11-234 Visite Ste-Rita**

Il est proposé par Madame Brigitte L. Dupont et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Rédemption procède au paiement du transport pour la visite à la Coop de Ste-Rita au montant de 668.28\$. Ce frais est facturé à la MRC pour un remboursement.

\_\_\_\_\_  
**Mairesse,**

\_\_\_\_\_  
**D.g. sec./tré**

**D) 11-235 Rencontre Sûreté du Québec**

Il est proposé par Madame Brigitte L. Dupont et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Rédemption organise une rencontre avec les membres du conseil et la population avec le policier parrain de la municipalité, François Leblanc de la Sûreté du Québec . Cette rencontre aura lieu selon les disponibilités du policier parrain. Cette rencontre est porteuse d'échange, de discussion et d'interaction avec la population.

\_\_\_\_\_  
**Mairesse,**

\_\_\_\_\_  
**D.g. sec./tré**

**17. Période de questions.**

**18. 11-236 Fermeture de l'assemblée.**

Après la période de questions, il est proposé par Monsieur Denis Soucy la fermeture de l'assemblée à vingt et une heures treize minutes.

\_\_\_\_\_  
**Isabelle Dupont,  
Mairesse**

\_\_\_\_\_  
**Nadine Roussy, d.g. sec. tre  
Directrice générale**

- 9.- **10-208** **Appel de candidature opérateur de déneigement.**  
Il est proposé par \_\_\_\_\_ ont et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption fasse un appel de candidature pour combler les postes d'opérateur de déneigement. , à savoir 1 à temps plein et un (1) à temps partiel. Un média poste sera envoyé dans chaque foyer.
11. **10-187** **Suivi du règlement budgétaire.**  
Il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise la directrice générale adjointe a affecté des sommes au poste comptable déficitaire afin d'avoir les crédits disponibles  
Le document est déposé en consultation au bureau municipal.
12. **10-188** **Dépôt du rapport semestriel de 31 août 2010**  
Le conseil de la municipalité de La Rédemption accepter le dépôt du rapport budgétaire en date 31 août 2010.
18. **11-193** **FQM projet loi 14 (révision de la loi sur les mines)**  
Il est proposé \_\_\_\_\_ et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption -

---

**La place des municipalités dans la Loi sur  
la mise en valeur des ressources minérales  
dans le respect des principes du  
développement durable**

---

**ATTENDU QUE**, le 12 mai dernier, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, lequel fait suite au projet de loi n° 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications;

**ATTENDU QUE** les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local;

**ATTENDU QUE** le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août dernier ;

**ATTENDU QUE** dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- de retirer l'article 327 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
- de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé;
- que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire;
- qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et

financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la filière;

- qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la Loi sur les mines;
- d'inclure une disposition dans la Loi sur les mines qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier;
- de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec.

**ATTENDU QUE** lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux;

**Il est proposé par :**

**Et appuyé par :**

**D'APPUYER** les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

**DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

---

---

---

\_\_\_\_\_  
**Mairesse,**

\_\_\_\_\_  
**D.g. sec./tré**

-

et l'attestation de conformité exigés du MTQ pour la saison d'hiver 2010-2011